



Toit terrasse glissante

Par **Babon**, le **22/07/2020** à **17:23**

Bonjour à tous,

Ma mère vit au dernier étage d'un immeuble et à la jouissance d'un toit-terrasse. A cause d'un problème d'étanchéité, la copropriété a voté une réfection à base de résine. Il s'avère qu'elle est extrêmement glissante quand elle est humide et présente selon moi un danger pour ma mère (qui avait d'ailleurs demandé à ce qu'une finition granuleuse soit posée. Demande acceptée oralement pas le syndic ... mais finalement pas proposée à l'AG).

Je sais que le revêtement superficiel incombe au propriétaire qui en a l'usage. Mais je me demandais si dans ce cas (revêtement dangereux pour l'usager) il n'était pas possible qu'un revêtement simple mais sécurisé ne pouvait pas être à la charge de la copropriété.

Bien cordialement

Chantal

Par **oyster**, le **23/07/2020** à **06:54**

Bonjour,

Vous pouvez mettre à l'ordre du jour une résolution dans ce sens sachant qu'un toit terrasse refait pour étancheification par une couche de résine ne supporte pas un passage fréquent.

Après l'AG décide !